

Travaux du comité des rémunérations



Nicolas de Tavernost

*Président du comité des rémunérations
Administrateur indépendant*

SOMMAIRE

1

Crise Covid

Adaptation de la politique de rémunération

2

Exercice 2019

Rémunération du **Président du conseil d'administration**

Rémunération du **Directeur Général**

3

Exercice 2020

Politique de rémunération du **Président du conseil d'administration**

Politique de rémunération du **Directeur Général**

4

Exercice 2019

Rémunération versée à la **population régulée CRD IV**

Adaptation de la politique de rémunération à la crise Covid

Les mécanismes d'ajustement



Ex ante

Définition des enveloppes en fonction de la **performance économique**

Capacité à ajuster significativement les enveloppes de variables au titre de 2020

Ex post

Indexation au cours de l'action Natixis + **Différés** sur plusieurs exercices + **conditions de performance** pour l'acquisition des différés (collaborateurs régulés)

Impact sur les différés attribués en 2018, 2019, 2020 et payables en 2021

Alignement dans la durée avec la performance économique et boursière de Natixis

Rémunération du Président du conseil d'administration – Exercice 2019

Rémunération du président du conseil d'administration

- ▶ Rémunération fixe : **300 000 €**
- ▶ Rémunération variable : **0 €**
- ▶ Pas d'action de performance
- ▶ Pas d'indemnité de cessation de fonction

- ▶ Rémunération en tant que membre du conseil d'administration directement attribuée à BPCE

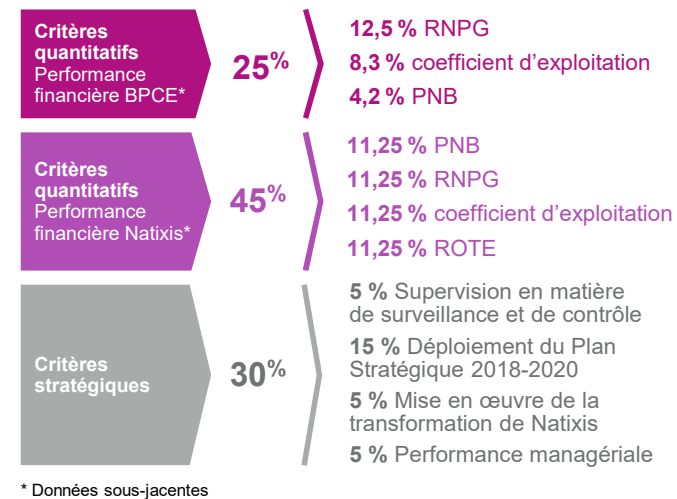
Rémunération du Directeur Général – Exercice 2019

Rémunération du Directeur Général

- ▶ Rémunération fixe : **800 000 € pour 2019.**

- ▶ Rémunération variable annuelle

Montant de la rémunération variable annuelle cible :
120 % de la rémunération fixe, soit 960 000 €
% maximal théorique attribuable : **156,75 %**
du montant de la rémunération variable cible



Plafond de la rémunération variable à 200 % de la rémunération fixe

- ▶ Éligibilité aux plans de rémunération long-terme (« LTIP ») : **31 708 actions de performance** attribuées en mai 2019 et dont l'acquisition en mai 2023 est conditionnée à la performance boursière et les notations RSE par des agences externes
- ▶ Avantages annexes
- ▶ Prévoyance et couverture santé
- ▶ Indemnité de cessation de fonction soumise à conditions de performance et de non-concurrence

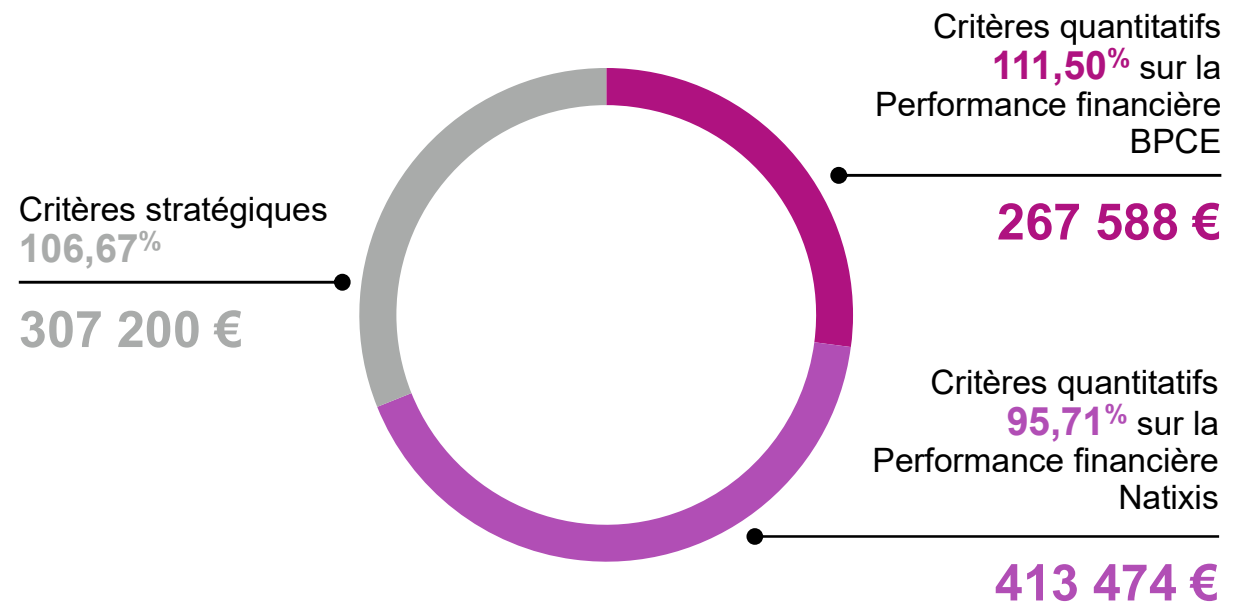
Rémunération variable annuelle du Directeur Général – Exercice 2019

Rémunération
variable annuelle
attribuée au titre
de l'exercice
2019

Montant
de la rémunération
variable au titre
de l'exercice 2019
arrêté par le conseil
d'administration
de Natixis après avis
du comité
des rémunérations
à **102,94 % de la
rémunération
variable cible**

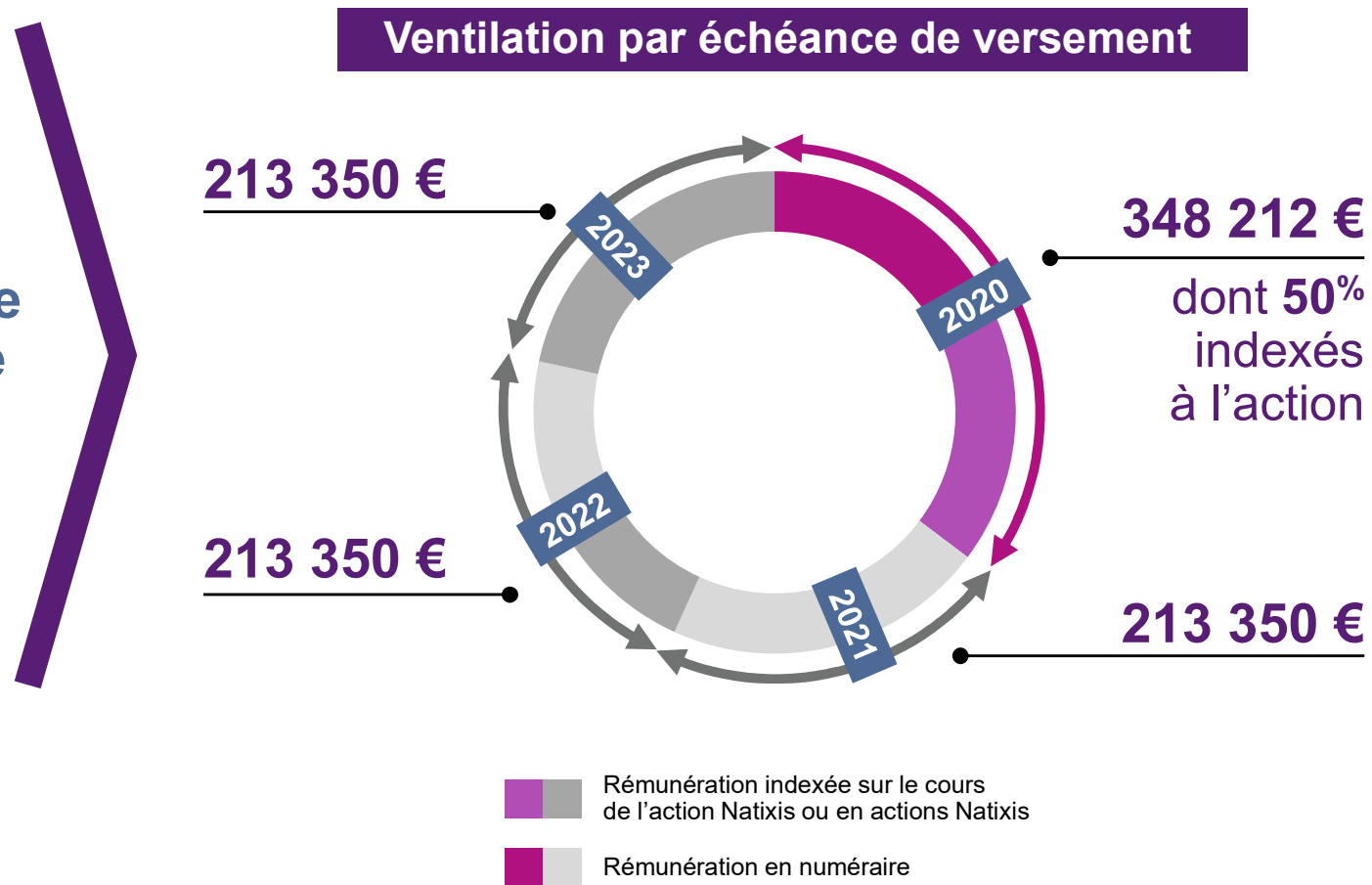
988 262 €

Ventilation par critère



Rémunération variable du Directeur Général – Exercice 2019

Rémunération variable annuelle attribuée au titre de l'exercice 2020



Rémunération variable (LTIP & variable annuel)

- ▶ 57% indexés à l'action Natixis
- ▶ 70% différés dont 14% sur 4 ans

Politique de rémunération du Président du conseil d'administration – Exercice 2020

Rémunération du président du conseil d'administration

- ▶ Rémunération fixe : **300 000 €**
- ▶ Rémunération variable : **0 €**
- ▶ Pas d'action de performance
- ▶ Pas d'indemnité de cessation de fonction

- ▶ Rémunération en tant que membre du conseil d'administration directement attribuée à BPCE

Politique de rémunération du Directeur Général – Exercice 2020

Rémunération fixe

800 000 €
annuels bruts

Indemnité de cessation de fonction & Accord de non concurrence

Éligibilité aux attributions d'actions de performance dans le cadre de plans long-terme (« LTIP »)

Équivalent de 20 % de la rémunération fixe

Protection sociale

Santé, prévoyance, régime de retraite obligatoire

Modalités de détermination de la rémunération variable annuelle au titre de l'exercice 2020

Montant de la rémunération variable annuelle cible : **120 % de la rémunération fixe**

% maximal théorique attribuable : **156,75 %** du montant de rémunération variable cible

Cumul des attributions de rémunération variable (variable & « LTIP ») : plafond à **200 %** de la rémunération fixe

Critères quantitatifs Performance financière BPCE*

25%

12,5 % RNPG
8,3 % coefficient d'exploitation
4,2 % PNB

Critères quantitatifs Performance financière Natixis*

45%

11,25 % PNB
11,25 % RNPG
11,25 % coefficient d'exploitation
11,25 % ROTE

Critères stratégiques

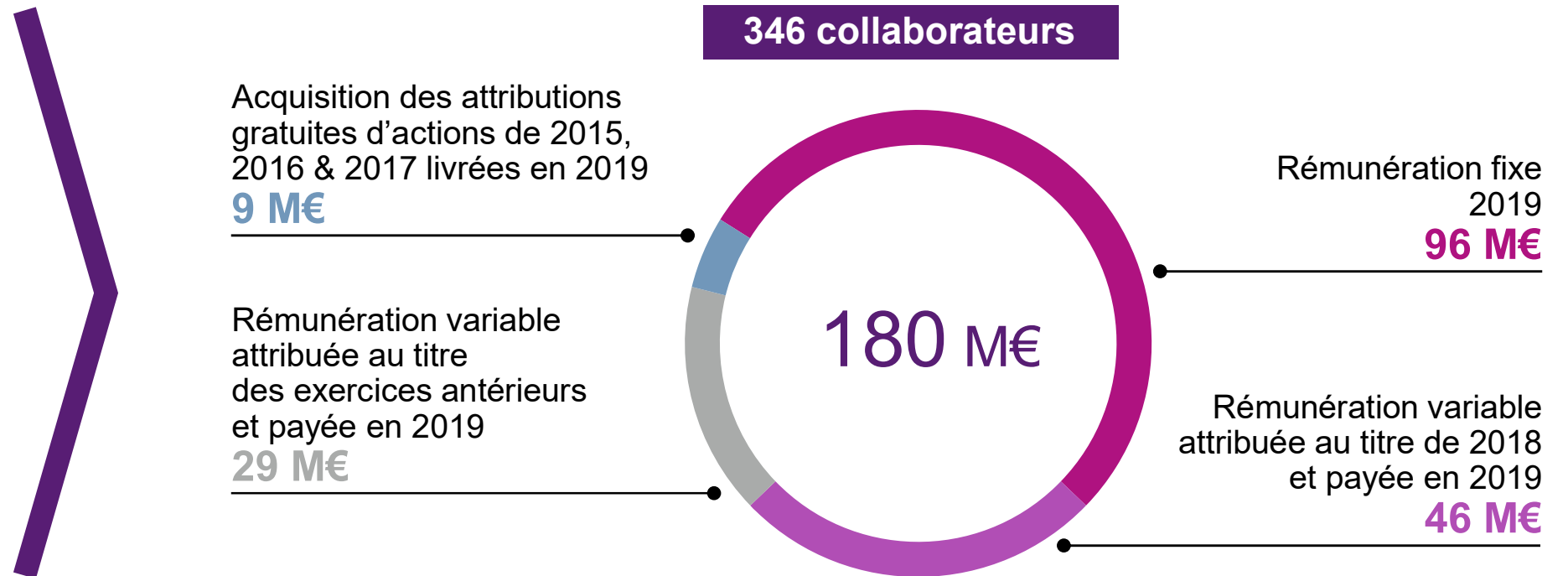
30%

5 % Supervision en matière de surveillance et de contrôle
5 % Avancées des chantiers Transformation & Corporate Culture
10 % Préparation du nouveau Plan Stratégique & Renforcement de la distribution aux réseaux CE & BP
5 % Accentuation du positionnement de Natixis comme acteur impactant sur les sujets de RSE
5 % Performance managériale

* Données sous-jacentes

Rémunération de la population régulée – Versement sur l'exercice 2019

Enveloppe globale
des rémunérations
versées⁽¹⁾
à la population
régulée



(1) hors charges employeur et rémunération collective (intéressement/participation en France)



NATIXIS

BEYOND BANKING